



**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PGMR)**

RAPPORT ANNUEL 2019

Service d'aménagement

18 juin 2020



Mise en contexte

La construction de la plateforme de compostage et l'accompagnement des municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques ont nécessité beaucoup de temps pour les ressources affectées à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la MRC d'Abitibi et dans les municipalités. Il était donc convenu que la réalisation des actions prioritaires en 2016-2017 par le Comité de suivi du PGMR se prolonge en 2019 et au-delà. Voici un rappel des grandes lignes des priorités d'actions retenues :

1. Trouver un débouché pour les résidus de construction (CRD);
2. Production de "saviez-vous que" et autres outils de sensibilisation;
3. Mettre en place un système de collecte des VHU pour les municipalités intéressées;
4. Accompagner les écoles;
5. Démarches d'accompagnement auprès des deux municipalités ayant des secteurs riverains pour la collecte des boues de fosse septique;
6. Débuter un bottin de recyclage pour les entreprises;
7. Formation compostage domestique;
8. Publiciser la récupération des appareils électroniques;
9. Informer le public de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR;
10. Poursuivre le programme de soutien à la filière de récupération des textiles

Principales réalisations de l'année 2019

- Finalisation de l'implantation de la collecte des matières organiques et sensibilisation des citoyens
- Maintien des services offerts par les municipalités
- Mise à jour du bottin vert
- Sensibilisation de la population sur le recyclage
- Poursuite du programme pour la récupération du textile



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place les infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques	<p>Option A Construire une plateforme de compostage apte à desservir le secteur résidentiel, le secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) de l'ensemble du territoire.</p> <p>Option B Construction d'une plateforme de compostage pour certaines municipalités et implantation du compostage communautaire et domestique dans les autres municipalités.</p>	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'étude préparatoire du projet territorial de plateforme de compostage en 2016 par la MRC <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Planification financière et mise en place des infrastructures avant le 31 décembre 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complété. Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété. Le composteur industriel (4 municipalités) : 100 % complété. Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : en planification. L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : En planification. 	
1.2	Planifier la collecte des matières organiques	Acheter les bacs et implanter la collecte à 3 voies d'ici le 31 décembre 2018	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Planification de la collecte par les municipalités <p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Achat des bacs et mise en service de la collecte <p>Collecte accessible aux ICI d'ici le 31 décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de compostage (12 municipalités) : 90 % Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété. Le composteur industriel (4 municipalités) : 0 % Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : N/A L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : N/A 	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de compostage (12 municipalités) : La collecte pour les ICI et les multilogements de 6 portes et plus de la Ville d'Amos est prévu en 2020-2021 Le composteur industriel (4 municipalités) : Janvier 2020



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.3	Organiser une campagne de sensibilisation à la participation à la collecte 3e voie des matières organiques	Préparation des outils de communication, planification et réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation visant à atteindre les objectifs de participation	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>2017-2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation d'un plan de communication Préparation des outils de communication <p>2018-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la campagne de sensibilisation de 2018 à 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de compostage (12 municipalités) : 100 % complété Le composteur industriel pour la communauté d'Abitibiwinni : 100 % complété. Le composteur industriel (4 municipalités) : 25 % Le composteur industriel de la municipalité de Barraute : N/A L'acquisition de composteur domestique résidentiel pour Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy : N/A 	<ul style="list-style-type: none"> Le composteur industriel (4 municipalités) : La campagne principale aura lieu en 2020
1.4	Poursuivre la mise en place des programmes de vidange systématique des boues de fosse septique	Maintenir les services déjà en place dans les municipalités, préciser l'état de la situation, convenir d'une stratégie et d'un plan d'action pour implanter graduellement la collecte systématique des boues de fosse septique sur le territoire	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien des services en place <p>2016-2019</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie et un plan d'action Implantation graduelle de la collecte systématique 	<ul style="list-style-type: none"> Services maintenus (100 %) Outil de sensibilisation sur l'importance de la collecte des boues de fosse septique (50%) Implantation graduelle de la collecte systématique (50 % pour les secteurs riverains (2/2)). 	Développement de la version finale de l'outil de sensibilisation reportée en 2020 (<i>mesure 3.2, priorité 5</i>)
1.5	Maintenir et favoriser l'amélioration de la collecte porte-à-porte des matières recyclables et des résidus ultimes	Maintenir et favoriser la collecte porte-à-porte des matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI dans l'ensemble des municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les services municipaux déjà en place; Analyser la performance de la récupération de la collecte sélective, la performance à l'enfouissement et émettre des recommandations; <p>Sensibiliser les résidents et les ICI à la récupération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services maintenus (100 %) Performance analysée et recommandations émises en (0 %) (<i>mesure 2.2</i>) Sensibilisation des résidents et ICI <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du Bottin vert en 2019 (100 %) Campagne régionale sur l'importance de la collecte sélective (100 %) 	Les données de performance de la collecte de 2016, 2017 et 2018 ont été recueillies, mais la performance n'a pas été analysée Mise en ligne (Facebook) et diffusion dans les cinémas régionaux d'une capsule vidéo portant sur l'importance du recyclage, article étudiant paru dans le journal local suite à une visite régionale du centre de tri et des coordonnateurs régionaux de matières résiduelles.



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.6	Maintenir et favoriser l'amélioration de la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	Maintenir les services de récupération des RDD déjà en place dans les municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les services municipaux déjà en place <p>2017-2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de la performance et recommandations via le bilan de la récupération <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les résidents et ICI à la récupération des RDD <p>2019-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Si requis, améliorations 	<ul style="list-style-type: none"> Services maintenus : 100 % Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi en 2016 Sensibilisation des résidents et ICI : 0 % 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Le bottin vert mis en ligne en 2017 permet aux résidents et ICI de savoir comment disposer correctement des RDD (mesure 1.8)
1.7	Maintenir et favoriser l'amélioration des opérations " grand ménage ", des collectes saisonnières et points de dépôt permanents	Annuellement, maintenir les services existants dans les municipalités, analyser le bilan de la récupération des services en place et recommander des actions pour améliorer ces services	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir les services municipaux déjà en place Analyse de la performance et recommandations via le bilan de récupération Application des recommandations du comité de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Services maintenus : 100 % Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi Bonification des services dans au moins 2 municipalités en 2018 Amélioration du dépôt permanent dans 1 municipalité en 2018 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
1.8	Mettre à jour l'information concernant les points de récupération	Mettre à jour la liste des récupérateurs et diffuser le bottin vert à partir de 2017	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la liste des récupérateurs <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Bottin vert disponible en format électronique et diffusé 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du Bottin vert en 2019 (100%) 	



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.9	Favoriser le développement d'une filière de récupération des plastiques agricoles d'ensilage	Évaluer l'opportunité de récupérer les plastiques agricoles. S'il y a lieu, mettre en place un projet pilote de récupération et l'implanter si les résultats	MRC d'Abitibi	<p>2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation interne réalisée <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandations du comité de suivi appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation interne réalisée en 2016 Recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi : Diffusion du programme d'Agri-récup concernant les contenants de pesticide auprès des municipalités pour sensibiliser les agriculteurs en 2017 	La mesure n'a pas été priorisée par le comité de suivi.
1.10	Organiser la collecte des véhicules hors d'usage (VHU)	Réaliser un portrait détaillé de la récupération des VHU sur le territoire de la MRC et recommander une procédure à suivre pour les résidents des municipalités du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Portrait détaillé réalisé Recommandations du comité de suivi appliquées Collectes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Portrait de la filière de récupération des VHU réalisé en 2016 (100%) Production d'une version préliminaire d'un document de sensibilisation et d'un formulaire d'inscription à la collecte 2018- (75%) 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
2.1	Former un comité permanent de suivi du PGMR	Mettre en place un comité permanent de suivi du PGMR regroupant l'ensemble des services municipaux de récupération du territoire	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation du comité <p>En continu</p> <p>Rencontres du comité</p>	<p>Comité formé en 2016</p> <p>Rencontres du comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2016 (3) 2017 (2) 2018 (0) 2019 (0) 	Priorité accordée à l'implantation de la collecte du compostage en 2019. Le comité sera rencontré à nouveau lorsque les priorités d'action déjà identifiées auront été réalisées par la MRC.
2.2	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et traitement des matières résiduelles	Réaliser annuellement un suivi de la performance de l'ensemble des services municipaux de collecte et récupération des matières résiduelles pour identifier les enjeux et recommander les priorités d'action de l'année suivante	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse du bilan de récupération déposée au comité Recommandations du comité <p>Applications des recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du bilan complétée et déposée au comité (0%) Recommandations du comité (100%) Mise en œuvre des recommandations relatives aux priorités d'action 2016- 2017 (50%) 5 municipalités se sont regroupées pour la collecte des 3 bacs en 2019 et ce pour les 5 prochaines années. 	Le comité de suivi n'a pas priorisé l'analyse des coûts, qui n'apparaît donc pas dans les priorités d'action 2016-2017 indiquées en dans la mise en contexte.



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.3	Supporter les municipalités et les récupérateurs dans l'accompagnement des générateurs	Supporter les municipalités et les récupérateurs en leur partageant l'information requise et en leur offrant des activités de formation demandées	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec les municipalités et les récupérateurs Analyse des besoins et recommandations <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Diffusion de l'information et formations offertes 	<ul style="list-style-type: none"> 9 Rencontres avec les municipalités en 2016-2017 (<i>mesure 2.1</i>) Formations et diffusion de l'information et formation en 2017 	<p>La priorité a été accordée à l'accompagnement des municipalités dans l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service.</p> <p>L'ajout de la section « compostage » au Bottin vert et sa mise à jour annuel permet permis d'outiller les municipalités (<i>mesures 1.3</i>).</p>
2.4	Acquérir les connaissances manquantes et améliorer les services	Lorsque les capacités internes d'acquisition de connaissances de la MRC, des municipalités et des récupérateurs du territoire auront été atteintes et qu'il sera difficile d'orienter efficacement les actions pour atteindre les objectifs régionaux de récupération, des connaissances additionnelles (ex. caractérisation des déchets) devront être acquises par des études externes (ex.: caractérisation des déchets). L'achat d'équipement pourrait également être requis	MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoins en acquisition de connaissances identifiés Recommandation de demande financière par le comité de suivi Études réalisées ou équipements achetés 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des besoins (50%) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 rencontres avec les ICI en 2016 (CISSSAT et CSH) ✓ Analyse des besoins des municipalités (100%) ✓ ICI sondés en collaboration avec les municipalités (3/16) ✓ Écoles sondées pour leurs besoins d'accompagnement (100%) et recommandations émises (50%) (<i>mesure 5.6</i>) Aucune recommandation d'étude ou d'achat d'équipements 	<p>La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (<i>mesures 1.1. 1.2 et 1.3</i>).</p>
3.1	Adopter un plan de communications	À partir de 2016, les communications générales concernant les matières résiduelles par la MRC d'Abitibi devront être planifiées et structurées pour diffuser efficacement l'information, outiller les municipalités et les récupérateurs afin d'accompagner les résidents et les ICI du territoire	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de communication <p>2017-2020</p> <p>Réalisation des actions planifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication rédigé en 2016 (100%) Plan de communication concernant les matières organiques et la collecte 3^e voie (100%) <i>mesure 1.3</i> 	<p>La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (<i>mesure 1.3</i>)</p>



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.2	Élaborer ou adapter des outils de communication existants	À partir de 2016, adapter les outils de communication existants de la MRC (site internet, bottin vert),	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter les outils de communication existants (site internet, bottin vert) <p>2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer les outils manquants (priorité au recyclage, aux boues de fosse septique et aux résidus de CRD) <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer les outils de communication concernant les résidus alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Bottin vert (100%) Site Internet mis à jour (0%) Élaboration des outils manquants (0%) Production de 3 articles Saviez-vous que... pour diffusion dans les journaux communautaires Élaboration des outils concernant les résidus alimentaires (100%) Campagne régionale sur l'importance du recyclage (95%) 	La campagne régionale va se poursuivre en 2020 (vidéo 5 min. et campagne télévision)
3.3	Faire connaître la gestion des matières résiduelles	En s'appuyant sur des outils de communication, diffuser l'information et faire connaître les services existants de récupération des matières résiduelles de l'ensemble du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	<p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation d'outils de sensibilisation <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Diffusion de l'information Campagnes de sensibilisation au compostage (collecte 3e voie) 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'outils de sensibilisation : 100 % Diffusion de l'information: 100 % 	
3.4	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR	Produire et diffuser le rapport annuel de la récupération et le rapport annuel de suivi du PGMR	MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel de la récupération <p>Rapport annuel de suivi du PGMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bilan annuel 2016 - 2019 de la récupération (0%) Rapport annuel 2016 - 2019 de suivi du PGMR (100%) 	Les données de récupération de 2016 - 2019 ont été collectées sans produire le bilan.



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.5	Informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	D'ici 2018, avoir commencé à informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> État de la situation <p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Conception des outils de sensibilisation <p>2018-2020</p> <p>Sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> État de la situation réalisé lors des rencontres de priorisation avec les municipalités en 2016 Conception des outils de sensibilisation (0%) 	Étant donné que l'implantation du compostage a été priorisée (<i>mesures 1.1, 1.2 et 1.3</i>), la préparation de pamphlet sur les 3RV/matières recyclables s'adressant aux résidents, prévue en 2016-2017 (<i>voir la mesure 3.2</i>), a été reportée.
4.1	Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles	D'ici la fin de 2017, avoir élaboré une stratégie et créer des outils pour sensibiliser les ICI à la récupération, les accompagner et les inciter à récupérer	MRC d'Abitibi	<p>2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> État de la récupération Stratégie d'intervention Conception des outils de sensibilisation <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Campagne de sensibilisation Mesures incitatives et accompagnement des ICI 	<ul style="list-style-type: none"> État de la récupération communiqué au comité (100%) Stratégie d'intervention adoptée (100%) Conception des outils de sensibilisation (5%) (<i>mesure 3.2</i>) Campagne de sensibilisation (0%) Mesures incitatives et d'accompagnement (0%) 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (<i>mesures 1.1, 1.2 et 1.3</i>).
4.2	Favoriser la résolution des problématiques particulières rencontrées par les générateurs ICI	À partir de 2017, noter les problématiques particulières des ICI et, sur recommandation du comité de suivi, collaborer avec les services de récupération pour aider les ICI à trouver des solutions	MRC d'Abitibi	<p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Problématiques notées Analyses transmises au comité de suivi Recommandations appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des 3 ICI présentées au comité (100%) Recommandation du comité (0%) 	<p>La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (<i>mesures 1.1, 1.2 et 1.3</i>).</p> <p>La recherche de débouchés pour les résidus de CRD amorcée en 2017 s'est avérée infructueuse (<i>mesure 4.6</i>). La MRC est en attente des résultats d'un comité provincial pour relancer le dossier.</p>



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.3	Mettre sur pied une base de données concernant les ICI	De 2016 à 2020, rencontrer les ICI et colliger l'information recueillie lors des rencontres dans des rapports de visites et dans une base de données Excel	MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontres d'ICI Rapports de visite Base de données Excel 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ICI rencontrés en 2016 1 ICI rencontré en 2017 Notes manuscrites des visites et communications téléphoniques consignées au dossier Base de données Excel (0%) 	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.4	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles	Rencontrer les organisateurs d'événement pour connaître leurs besoins d'accompagnement et agir selon les recommandations du comité de suivi	MRC d'Abitibi	<p>2016-2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les organisateurs d'événements Recommandations du comité de suivi <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement selon les recommandations du comité de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres réalisées avec 1 organisateur d'événement en 2017 1 recommandation du comité de suivi en 2016 Accompagnement (suspendu) 	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.5	Mise à jour de la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Pour l'ensemble des municipalités du territoire, mettre à jour la réglementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>2016</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition de canevas de règlements <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des règlements, entrée en vigueur et application 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de canevas (0%) Mise à jour des règlements (0%) 	Mesure non priorisée par le comité.



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.6	Favoriser le tri à la source des résidus de CRD	Acquérir de l'information sur la récupération du secteur des résidus de CRD, l'analyser, établir une stratégie pour sensibiliser et accompagner les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en construction	MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse préliminaire complétée Recommandation de stratégie d'accompagnement par le comité de suivi Sensibilisation et accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse préliminaire (0%) Recommandations du comité de suivi en 2016 Application des recommandations de 2016 (100%) Sensibilisation et accompagnement (0%) 	En l'absence de possibilité de développement d'une filière locale de valorisation des résidus de CRD, la problématique se poursuit. Le constat est le même dans les MRC voisines. Un comité provincial du 3RMCDQ se rencontre pour proposer des solutions (en attente des conclusions)
5.1	Encourager l'utilisation des couches lavables	Recommander aux municipalités des pistes d'action pour encourager l'utilisation des couches lavables par les familles et les institutions de la petite enfance	Municipalités, MRC d'Abitibi	<p>2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse préliminaire (état de la situation) <p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Recommandations par le comité de suivi Application des recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse préliminaire (0%) Aucune recommandation 	Cette mesure n'a pas été priorisée par le comité en 2016-2017
5.2	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage	Diffuser de l'information sur le compostage domestique et offrir des formations s'adressant aux citoyens, aux écoles et aux ICI dans l'attente de la mise en place d'une plateforme de compostage municipal	MRC d'Abitibi	<p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sur le compostage domestique <p>Information sur le compostage disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formations données en 2016 et 2017 Dépliant sur le compostage domestique (disponible sur le site internet de la MRC d'Abitibi) 	Avec l'implantation du compostage (mesures 1.1, 1.2 et 1.3), les formations sur le compostage domestique n'ont pas été priorisées



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.3	Supporter financièrement les OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi	Réviser le programme d'aide financière de la MRC s'adressant aux OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi afin de favoriser les services de proximité et poursuivre sa mise en œuvre	MRC d'Abitibi	2016 <ul style="list-style-type: none"> Réviser les critères d'admissibilité En continu <ul style="list-style-type: none"> Octroi de l'aide financière 	<ul style="list-style-type: none"> Critères d'admissibilité révisés (100%) Octroi de la totalité du montant du programme pour les années 2016 - 2019 (100%) 	
5.4	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités d'ici 2020 en offrant d'abord des outils de sensibilisation aux municipalités, des occasions d'échange d'expertise, de formation et en proposant des canevas de politiques lorsque les outils seront implantés	MRC d'Abitibi	2016 <ul style="list-style-type: none"> Adoption du guide de fonctionnement du comité de suivi 2016-2019 <ul style="list-style-type: none"> Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV 2019 <ul style="list-style-type: none"> Canevas de politiques 2020 <ul style="list-style-type: none"> Adoption de politiques des 3RV, application et ajustements 	<ul style="list-style-type: none"> Guide de fonctionnement du comité (adopté par résolution par 16 municipalités sur 20) Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV (0%) 	La majorité des municipalités ont adopté le principe des 3RV, mais il est difficile d'établir le niveau d'application actuel du principe.
5.5	Prioriser l'épandage agricole des boues municipales et papetières	À partir de 2016, effectuer un suivi des prévisions et de la valorisation des boues municipales ainsi que des boues papetières et intervenir auprès des organismes responsables au besoin.	MRC d'Abitibi	2016 <ul style="list-style-type: none"> Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales En continu <ul style="list-style-type: none"> Suivi de la valorisation des boues au bilan annuel de la récupération 	<ul style="list-style-type: none"> Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales (100%) Suivi des activités de valorisation lors de la collecte des données pour le bilan annuel de la récupération 2015 - 2019 (100%) 	<p>Il n'y a pas eu de vidange d'étang municipal entre 2015 et 2019.</p> <p>La papetière a pour orientation interne de valoriser 100% de ses boues et de ses cendres</p>



No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.6	Organiser des activités de sensibilisation et des visites d'installation pour les écoles et le grand public	Selon les besoins exprimés par les directions d'école et les citoyens, organiser localement des activités de sensibilisation et/ou des visites d'installation de récupération avec les ressources du milieu et à l'aide du matériel pédagogique préparé par la MRC	MRC d'Abitibi	<p>2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer la CSH ▪ Préparation du matériel pédagogique <p>En continu</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action ▪ Ateliers en classe et/ou visites d'installation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de la CSH rencontrée en 2017 ▪ Sondage envoyé aux dix (10) directions d'école en 2017 ▪ Réponse au sondage ou rétroaction des directions d'école (3/10) ▪ Plan d'action (0%) ▪ Préparation du matériel pédagogique (0%) ▪ Ateliers en classe et/ou visites (0%) ▪ La Ville d'Amos offre des formations « Bourse scol'ERE » dans les écoles de son territoire en 2019 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
5.7	Promouvoir l'intégration des 3RV au quotidien des individus et des ICI	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	<p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3RV intégré aux outils et actions de communication de la MRC d'Abitibi (2017-2020) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des 3RV aux outils et actions de communication (5%) 	La notion des 3RV est mentionnée dans le site du bottin vert. Les autres outils de sensibilisation sont reportés
5.8	Reconnaître les municipalités et ICI appliquant les 3RV de façon exemplaire	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	<p>2017-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandation du comité de suivi <p>Actions de reconnaissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandation de réévaluer la priorité en 2018 ▪ Actions de reconnaissance (0%) 	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Aide-mémoire (Annexe 1)

Veillez compléter les informations pour chaque municipalité faisant partie du territoire d'application de votre PGMR, incluant les communautés autochtones. Sur le site web du MELCC, vous pouvez consulter les critères d'admissibilité à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Unités d'occupation, objectif de desserte du territoire et période de service minimal pour tous types de services.

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant de 1 jusqu'à 5 logements inclut les résidences permanentes et saisonnières. Ce nombre, multiplié par 70 %, correspond à la cible de desserte minimale exigée. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2019, que ce soit par l'entremise d'une collecte de matières organiques triées à la source ou de composteurs domestiques selon l'exigence applicable en fonction de la population et du périmètre urbain, le Ministère évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies peuvent être incluses dans les colonnes correspondantes selon le type d'équipement présent. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule des colonnes. Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements devra avoir minimalement un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2019, tout type de bâtiment confondu. Selon la catégorie de demandeur, la desserte de 350 unités d'occupation peut être atteinte par une combinaison de collecte porte-à-porte et de composteurs domestiques. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin pour la collecte et les composteurs domestiques. Les équipements doivent être en exploitation à partir du 1er juillet de l'année visée pour être considéré. Un minimum de 26 collectes annuellement est nécessaire pour rencontrer les exigences.

Règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

L'épandage de MRF en zone agricole (zone verte) est un débouché incontournable pour retourner à la terre des nutriments. Par sa réglementation et les exigences du Guide sur le recyclage des MRF mis en application par les agronomes et ingénieurs forestiers, le MELCC assure un encadrement en fonction des plus récentes connaissances scientifiques. Or, une réglementation municipale interdisant, dans la zone verte, le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs MRF dont le compost, le digestat, les biosolides municipaux, les boues de fosses septiques stabilisées, les biosolides papetiers et de désencrage nuit à l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec. Si une municipalité déclare avoir une telle réglementation, elle doit le noter dans la case appropriée et le Ministère communiquera avec elle.

Collectes = matières organiques végétales et alimentaires incluant d'origine animale

Une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) ou en complément par contenants en apport volontaire doivent intégrer les matières d'origine animale. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Les matières peuvent être acheminées à une plateforme de compostage ou à un composteur thermophile.

Composteurs domestiques

Les composteurs domestiques peuvent être considérés dans les municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Les critères et la liste des municipalités concernées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

Dans le contexte de ce programme, un composteur communautaire réservé au traitement des matières d'un nombre restreint d'unités d'occupation est considéré comme un composteur domestique. Par exemple, si un composteur est implanté dans un logement comprenant 12 unités d'occupation, toutes ces unités sont considérées comme étant desservies. Le nombre d'unités desservies doit être inscrit dans la colonne L. Toutefois, un composteur communautaire accessible à l'ensemble des citoyens, installé par exemple dans un éco-centre, ne compte pas dans la desserte des unités d'occupation du territoire.

Apport volontaire = possibilité pour les municipalités de moins de 5000 habitants

L'apport volontaire correspond à un ou plusieurs lieux spécifiques où sont acheminés des résidus alimentaires et verts dans un ou plusieurs contenants, collectés régulièrement et accessibles à l'ensemble des citoyens d'une municipalité.

Par exemple, des contenants disposés dans un point central de la municipalité constituent de l'apport volontaire. Un contenant mis à la disposition restreinte d'une rue pour collecter les matières organiques des résidents ne constitue pas de l'apport volontaire. Dans ce cas, il s'agit d'une forme de collecte.

Les municipalités doivent également faire partie d'une MRC pour laquelle plus de 50 % des municipalités possèdent un périmètre urbain comprenant moins de 220 unités d'occupation. Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques ou par une collecte par contenants en apport volontaire sont celles qui sont comptabilisées pour l'atteinte de la cible de desserte. La liste des MRC visées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

L'apport volontaire peut être intégré selon les combinaisons suivantes :

- 1- Combinaison : Composteurs domestiques avec une desserte territoriale minimale de 70 % + Apport volontaire
- 2- Combinaison : Collecte porte à porte avec une desserte territoriale minimale de 50 % + Apport volontaire

Pour considérer l'apport volontaire la municipalité doit :

- Démontrer minimalement une preuve que des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation relative au service de gestion des matières organiques ont été réalisées dans l'année;
- Distribuer à l'ensemble des unités d'occupation un récipient de cuisine;
- Avoir au minimum 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus alimentaires incluant les résidus d'origine animale et 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus verts (les 2 peuvent être au même endroit). Un composteur peut aussi compter comme un point d'apport volontaire, si les autres conditions sont respectées.

Informations générales

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe. Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : _____ MRC Abitibi

Année : 2019

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)			Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)								
			oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Information, sensibilisation et éducation dans l'année		Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
							Début	Fin			oui	non	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
88055	Amos (V)	5202	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5202	14	05/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88022	Barraute (M)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88070	Berry (M)	276	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	276	16	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88005	Champneuf (M)	57	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	57	26	05/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88030	La Corne (M)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88015	La Morandière (M)	110	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	110	26	05/209	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88045	La Motte (M)	271	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	277	10	08/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88904	Lac-Chicobi (NO)	72	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	72	16	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88902	Lac-Despinassy (NO)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88035	Landrienne (CT)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88080	Launay (CT)	108	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	108	16	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88090	Preissac (M)	534	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	534	11	05/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88010	Rochebaucourt (M)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire (M)	230	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	230	21	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88060	Saint-Félix-de-Dalquier (M)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88040	Saint-Marc-de-Figuery (P)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88050	Saint-Mathieu-d'Harricana (M)	349	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	349	14	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88085	Sainte-Gertrude-Manneville (M)	358	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	358	14	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88075	Trécesson (CT)	579	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	579	12	06/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
88802	Pikogan (R)	157	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Répondant : MELANIE FALARDEAU

Fonction : Directrice Service aménagement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


Signature

18 juin 2020
Date